

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

18

MEMBRES
VOTANTS :

18

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le vingt-neuf janvier, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Françoise BULARD, Dominique BURET, Annie DEPRESLE, Isabelle DUONG, Eugène GIMENEZ, Jérôme GRENIER, Richard JACQUET, Danielle JEANNE, Jean-Luc MOENS, Jérôme PASCO, Marie-Dominique PERCHET, Gwendoline PRESLES, Françoise PREYRE, Patrick VEIT

Etaient excusés :

Pietermella COLOMBE, René DUFOUR Janick LEGER, Yannick LUCAS, Mickaël PEREIRA, Martine SAINT-LAURENT

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Laurent BEAUDOUIN, Pascal LEHONGRE, Jean-Marie LEJEUNE

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Était présente :

Chantal LE GALL

Etaient excusés :

France BARILLER, Servane BAYRAM, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO, Jean-Pierre LE ROUX

Date de convocation : 22 janvier 2026

Secrétaire de séance : Françoise PREYRE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE **D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2026**

Depuis 2021, le débat sur les orientations budgétaires est devenu obligatoire conformément à l'article 33 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale : « Un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

PREAMBULE :

Il convient de rappeler les principes qui impactent ce débat sur les orientations budgétaires 2026 et ce, dans la continuité depuis 2020 :

- Veiller à assurer les missions dévolues aux Centres de gestion, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, avec le souci constant de l'adéquation entre expertise et proximité apportées aux collectivités et autres Etablissements Publics et recherche de la meilleure utilisation des deniers publics (conformément à l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son Administration »)
- Veiller concomitamment à avoir un regard large permettant une optimisation du Centre de gestion quant à son devenir, en se montrant apte à l'anticipation et à la prise en compte des bouleversements institutionnels

SOMMAIRE :

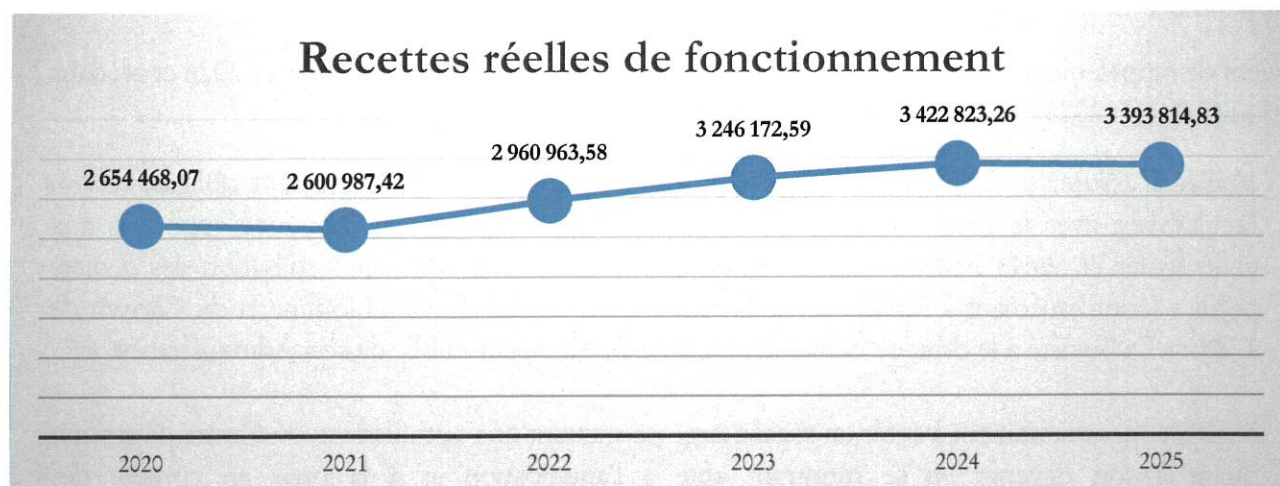
PARTIE I : ANALYSE FINANCIERE : RETROSPECTIVE 2020-2024 ASSORTIE D'UNE ESTIMATION DES RESULTATS POUR 2025 - POINTS DE VIGILANCE

PARTIE II : EXECUTION 2025 : DECLINAISON DES RESULTATS PREVISIONNELS PAR MISSIONS ET PAR CHAPITRES

PARTIE III : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026 ET PROSPECTIVE

La succession suivante de graphiques représente l'évolution des dépenses et recettes du Centre de gestion depuis l'année 2020. La méthodologie développée en termes d'analyse financière est identique à celle appliquée depuis 2014.

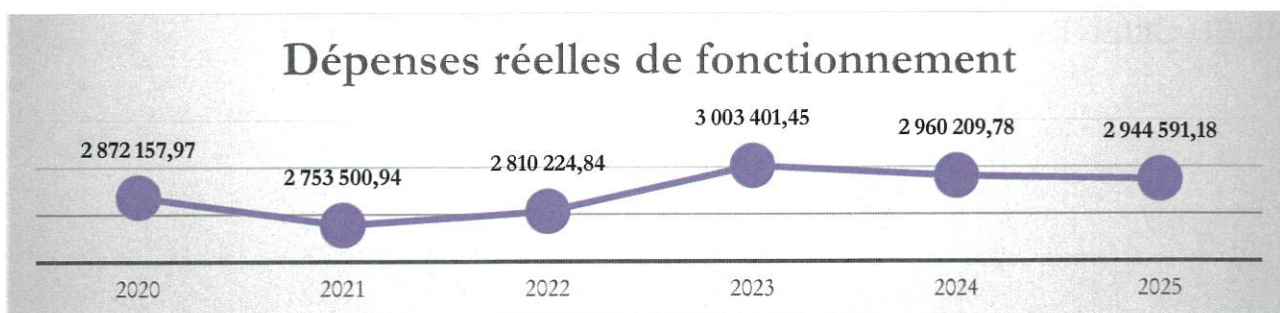
Pour l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement, hors recettes de produits financiers et hors recettes exceptionnelles, sont estimées à 3 393 814.83€.



Une baisse des recettes est à constater de l'ordre de - 29 008.43€ entre 2024 et 2025.

Elle est due pour partie à la baisse de l'excédent concours à hauteur de 18 243.84€ en 2025 (contre 216 470.47€ de recettes en 2024) et à la baisse des visites médicales suite au départ du médecin (292 932€ en 2025 contre 401 320 en 2024).

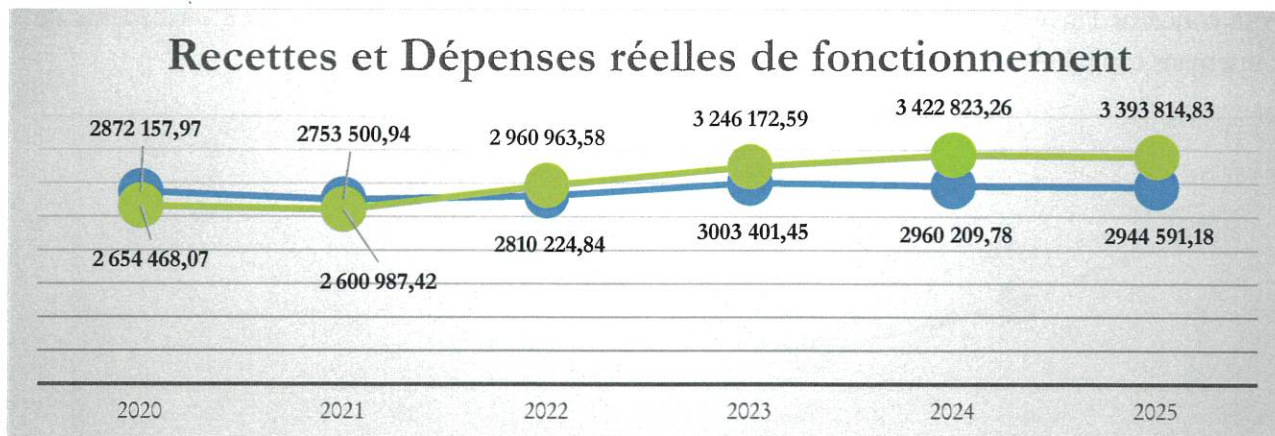
Les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières et charges exceptionnelles devraient être en 2025 de 2 944 591.18 €.



Comme constaté, le niveau de dépenses baisse de 15 618.60€ entre 2024 et 2025.

Elle est liée à la baisse du chapitre 012 (-52 103.03€) due notamment par le départ du médecin du travail, mais il faut noter que le chapitre 011 a augmenté de 33 463.30€ avec l'organisation des concours de rédacteur et d'ATSEM dont la location des salles, tables et chaises et, l'organisation de la CRET ainsi que le règlement de la première partie des élections pour le vote électronique.

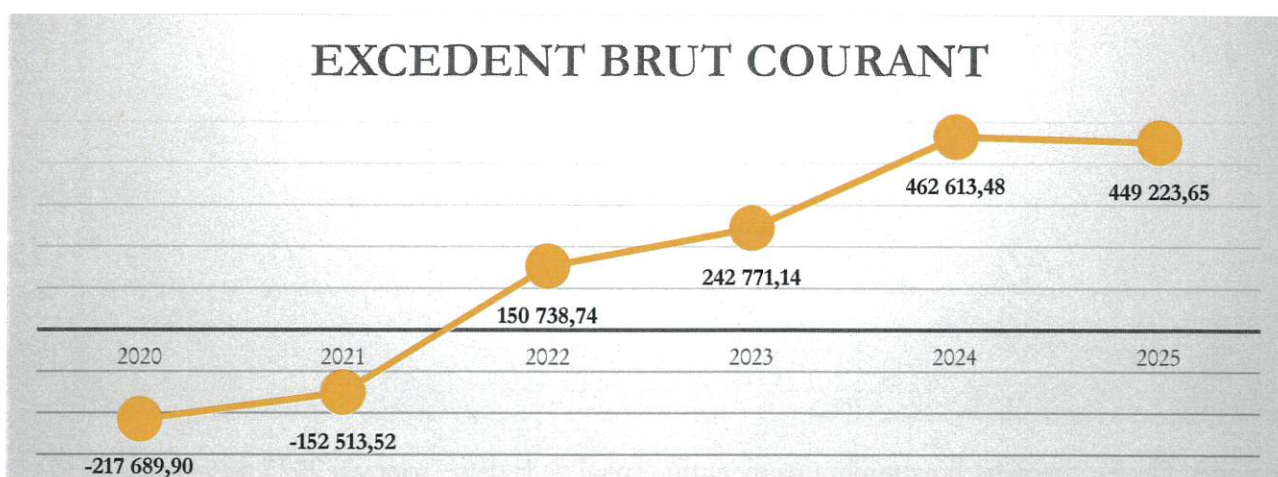
Lorsque l'on croise la courbe des recettes avec celle des dépenses, on constate que les recettes sont supérieures aux dépenses.



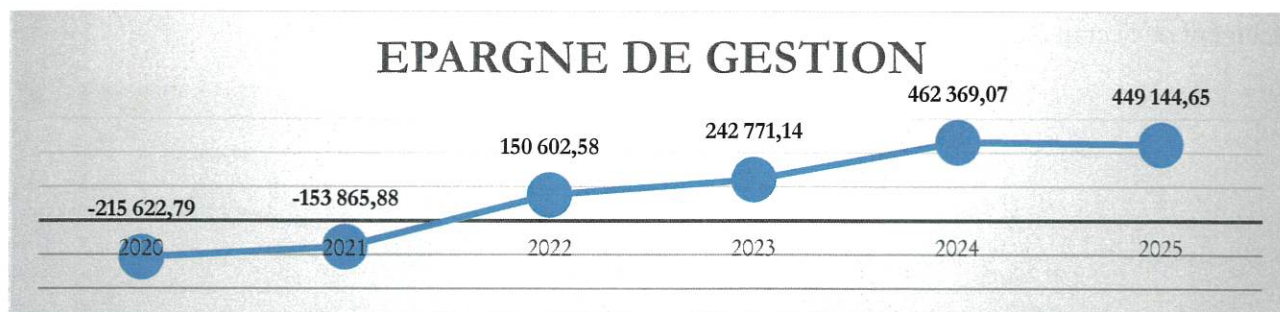
En bleu : dépenses

En vert : recettes

L'excédent brut courant ressort donc positif et serait fixé en 2025 à hauteur de 449 223.65€.

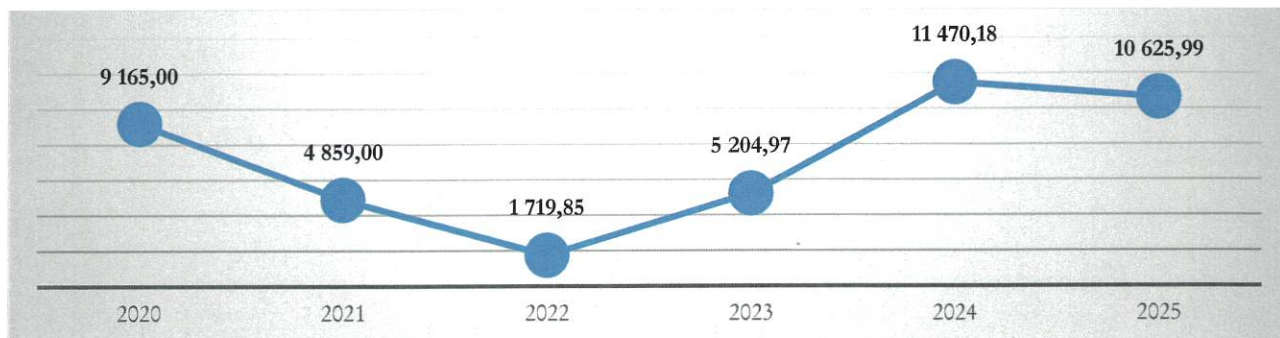


Le solde des chapitres 67 (charges exceptionnelles) étant de 79€ et le solde des chapitres 77 (recettes exceptionnelles sauf 775) étant de 0 €, l'épargne de gestion est donc de 449 144.65€.

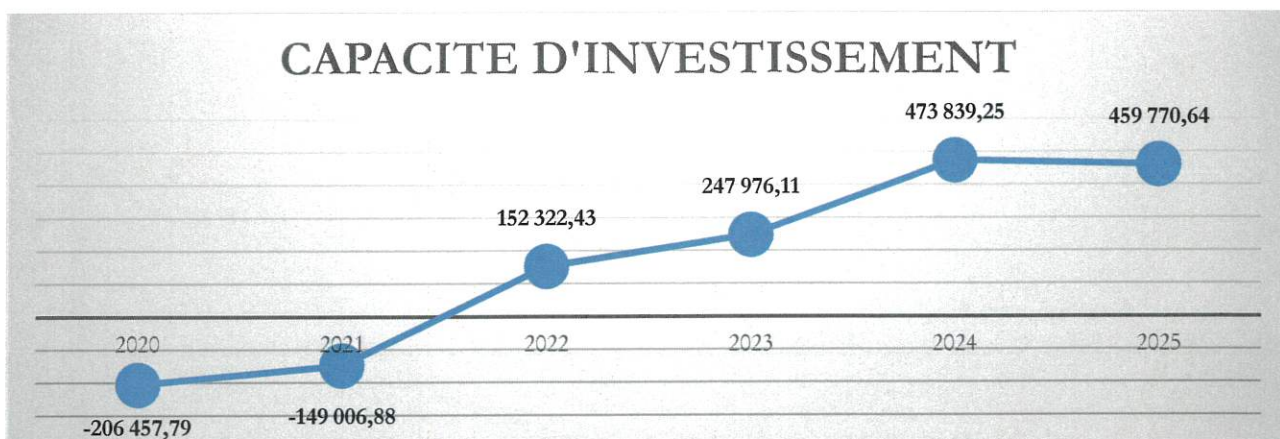


L'absence de recours à l'emprunt implique que l'épargne brute et l'épargne gestion.

En ce qui concerne l'investissement, les recettes hors emprunt et hors affectation au 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », sont de 10 625,99€ en 2025 (FCTVA).

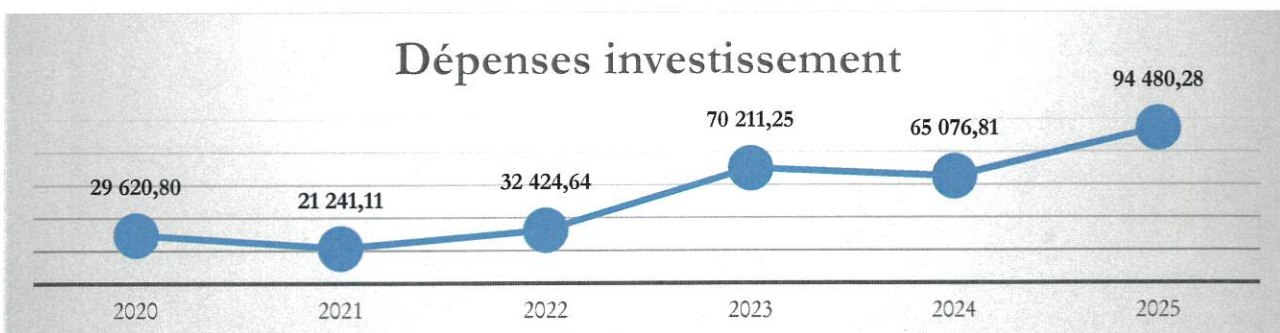


Ces recettes ajoutées à l'épargne nette produisent la capacité d'investissement. Cette dernière serait ainsi de 459 770,64€ en 2025.

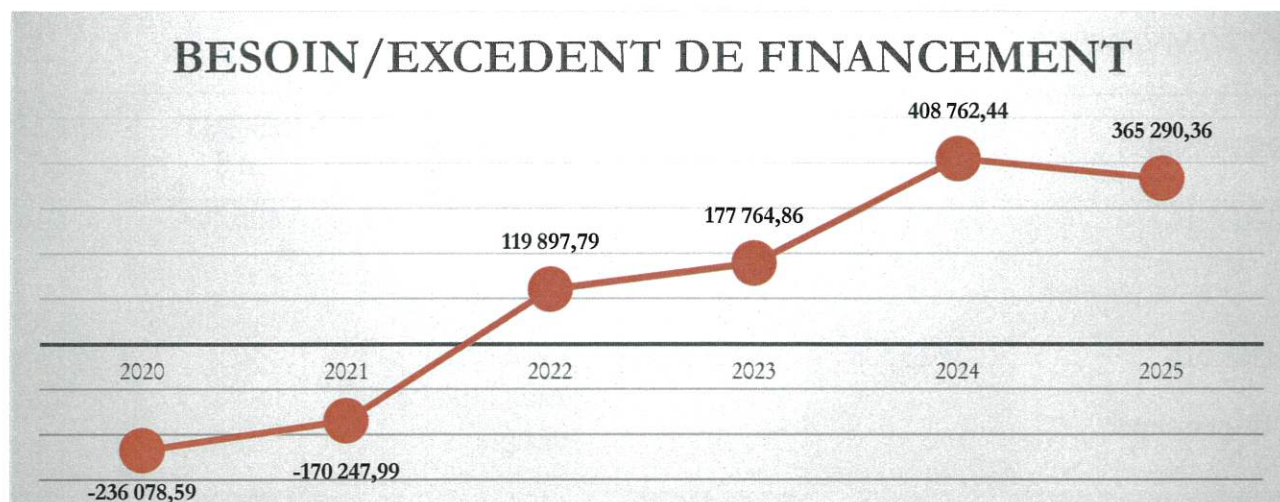


Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, sont, en 2025 de 94 480,28€ :

- Poste de travail et matériel informatique : 4 photocopieurs, 8 claviers extra plat, 2 disques durs de sauvegarde, 4 pc portables, 1 scanner mobile, 4 souris ergonomiques, 3 stations d'accueil, 2 casques micro).
- Bâtiment : travaux de couverture, travaux de peinture bardage extérieur, salle 6 et SAS d'entrée, pose d'un sol à l'accueil, 2 réfrigérateurs, 1 station de gel hydro alcoolique, 1 micro-onde, pose d'une cloison salle 6, sécurisation du SAS d'entrée, remise en état de l'alarme, remplacement boîtiers issue de secours, remplacement de l'écran d'accueil, marquage au sol parking, travaux sanitaires femmes).

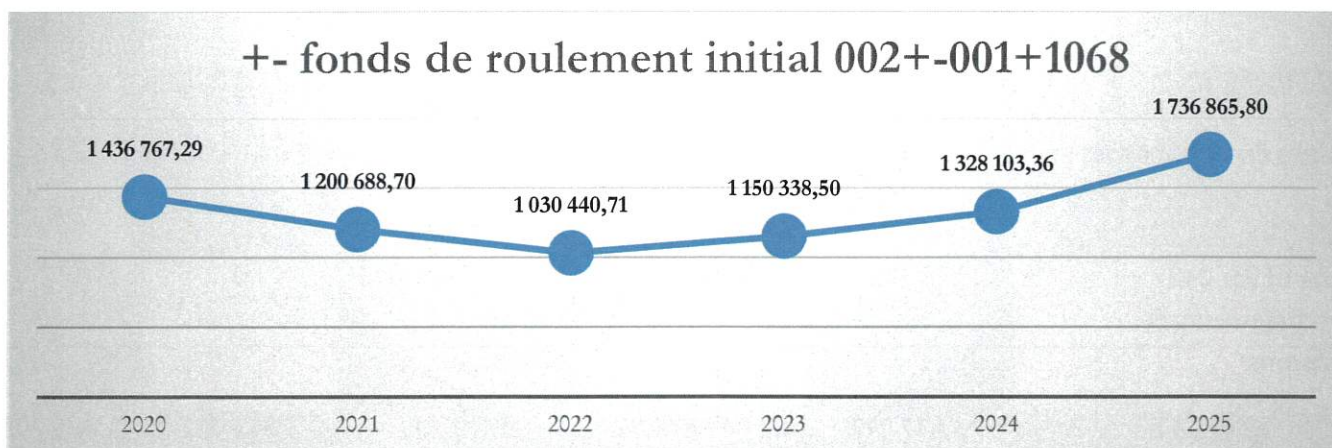


La différence entre les recettes et les dépenses précédentes représente un excédent de financement en 2025 de 365 290,36€. Une différence est à noter entre 2024 et 2025, soit une baisse de 122 472,08€.

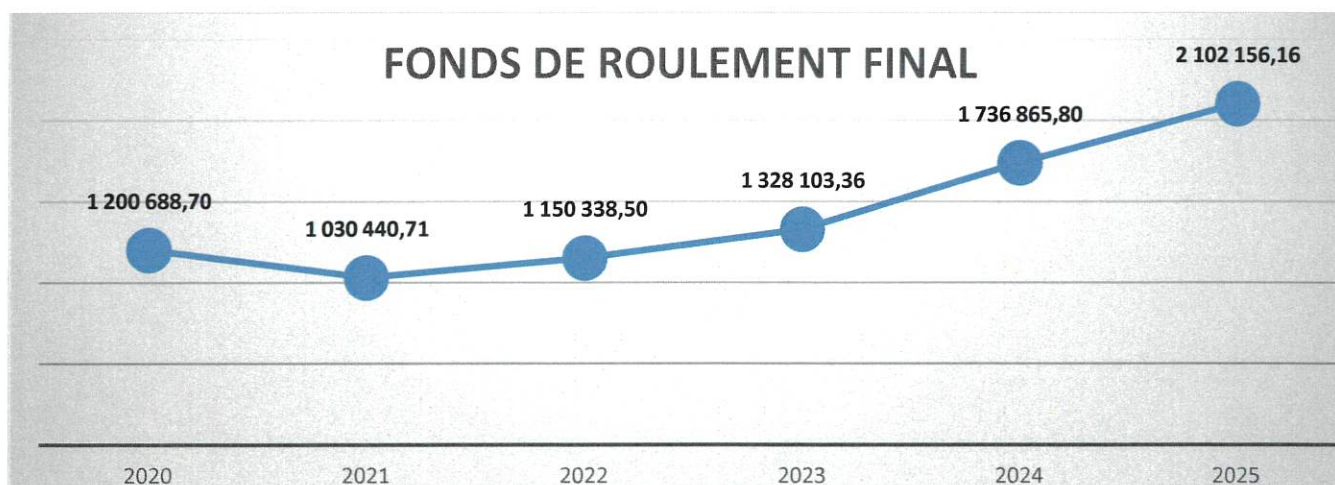


L'encours d'emprunt du CDG27 est nul. Il n'y a toujours pas été fait appel en 2025.

L'excédent de financement précédent (365 290,36€) vient abonder le fonds de roulement initial (1 736 865,80€) pour aboutir à un fonds de roulement final de 2 102 156,16€, après mouvements de l'excédent de fonctionnement reporté, de l'excédent d'investissement reporté et des excédents de fonctionnement capitalisés.



Fonds de roulement final



**PARTIE II - EXECUTION 2025 – DECLINAISON DES RESULTATS PREVISIONNELS
PAR CHAPITRES**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	INSCRIT en €	REALISÉ en €	RECETTES	INSCRIT en €	REALISÉ en €
CHAPITRE 011	1 131 699	763 396.51	CHAPITRE 002	1 672 187	1 672 187.62
Charges à caractère général			Excédent reporté		
CHAPITRE 012	2 513 500	2 083 535.37	CHAPITRE 013	0	20 113.09
Charges de personnel			Atténuation de charges		
CHAPITRE 65	115 858	97 659.30	CHAPITRE 70	2 204 552	3 299 329.30
Charges de gestion courante			Produits des services		
CHAPITRE 023	51 482	0	CHAPITRE 74	978	74 307.13
Virement à la section d'investissement			Dotations, subventions, participations		
CHAPITRE 67	40 000	79	CHAPITRE 75	0	65.31
Charges exceptionnelles			Autres produits de gestion courante		
CHAPITRE 042	25 178	25 175.54	CHAPITRE 042	0	0
Amortissements et provisions			Reprise provisions		
TOTAL	3 877 717	2 969 845.72	TOTAL	3 877 717	5 066 002.45

INVESTISSEMENT

DEPENSES	INSCRIT en €	REALISÉ en €	RECETTES	INSCRIT en €	REALISÉ en €
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles	20 000	323.88	CHAPITRE 001 excédent reporté	64 678	64 678.18
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	131 964	94 156.40	CHAPITRE 021 Virement de la section de fonctionnement	51 482	0
			CHAPITRE 10 Dotations Fonds divers FCTVA	10 626	10 625.99
			CHAPITRE 040 Amortissements et provisions	25 178	25 175.54
TOTAL	151 964	94 480.28	TOTAL	151 964	100 479.71

Tableau récapitulatif des mouvements entre recettes et dépenses enregistrées

RECETTES	
Cotisations : Obligatoire + additionnelle	2 254 747.59 en 2025
	2 213 192.12 en 2024
	2 146 790.67 en 2023
	2 015 629.36 en 2022
	1 738 982.24 en 2021
	1 693 160.94 en 2020
2 125 083.63	
2 084 581.88 en 2024	
2 018 525.71 en 2023	
1 910 507.27 en 2022	
1 625 451.5 en 2021	
1 594 194.79 en 2020	
+ contribution socle commun :	
129 663.96	
128 610.24 en 2024	
128 264.96 en 2023	
105 122.09 en 2022	
113 530.74 en 2021	
98 966.15 en 2020	
SOLDES CUMULES DEPENSES ET RECETTES	
Soldes cumulés	- 1 889 457.23
	Contre
	- 1 804 429.68 en 2024
	- 1 969 025.81 en 2023
	- 1 895 731.57 en 2022
	- 1 909 230.23 en 2021
	- 1 929 239.53 en 2020
	+ 365 290.36
SOLDE FINAL	Contre
	+ 408 762.44 en 2024
	+ 177 764.86 en 2023
	+ 119 897.79 en 2022
	- 170 247.99 en 2021
	- 236 078.59 en 2020
Reports en 002 et 001 repris en 2025	1 672 187.62 + 64 678.18
Couverture au 1068	0
Total reports sur 2026	2 102 156.16
Dont en report 001	+5 999.43
Soit un solde reporté au 002 en 2026 excédent de fonctionnement	+ 2 096 156.73

Les excédents du CDG27 augmentent de façon considérable, mais il faut noter que ces excédents serviront pour le nouveau logiciel médecine porté par le GIP (mise en place début du 2^{ème} semestre 2026), AGIRHE médecine n'étant plus opérationnel en Juin 2026, et pour le recrutement du nouveau médecin au 1^{er} Janvier 2026, mise à disposition par le CDG76 pendant 3 ans, sans que le tarif des visites médicales ne change pour ce premier semestre 2026.

Le recrutement du nouveau médecin nécessite une formation sur 4 ans en santé au travail, ce qui se traduit par son absence pour effectuer sa formation et, qui a pour conséquence, la non réalisation sur les deux premières années des 2400 créneaux de VM prévues pour être à l'équilibre.

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 ET PROSPECTIVE

L'élaboration du budget 2026 s'effectuera, à l'instar de 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 grâce au concours d'outils d'aide à la décision des élus :

Analyse financière

Rétrospective et prospective

Comptabilité Analytique

A- En Section de FONCTIONNEMENT

1. Les Dépenses

Sur le chapitre 011, les grandes orientations de l'établissement pour l'année à venir :

- Organisation de deux sessions de formation SGM en partenariat avec le CNFPT, pour la partie formation et la Région Normandie en tant que financeur. Le devis du CNFPT est de 19 600€ pour la 1^{ère} session.
- En 2026, il n'est pas prévu que la CRET soit organisée, notamment avec le calendrier des élections professionnelles.
- FNCDG : 12 202.75€ taux de la cotisation à 1.75.
- En ce qui concerne l'adhésion au GIP Informatique, le tableau suivant précise les montants réglés depuis 2020 (adhésion en 2018).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant adhésion	3 226.30	3 226.30	3 226.30	3 210.90	4 587	4 587	7 063.98
Montant maintenance	24 061.36	22 176.16	31 156.07	32 013.87	26 369.49	24 678.375	132 488.63
Constitution capital		2 500.00					
Total par an	27 287.66	27 902.46	34 382.37	35 224.77	30 956.49	29 265.75	139 552.61

En 2026, le coût de la cotisation au GIP a augmenté de 0.27€ par agent, ce qui conduit à une cotisation à hauteur de 0.77€ par agent au lieu de 0.50€. Cette augmentation s'explique par le recrutement de plusieurs chefs de projet, formateurs, mais également par le changement de leur lieu d'affectation.

En ce qui concerne les logiciels métiers, il convient de rappeler que le logiciel AGIRHE Médecine va s'arrêter en juin 2026 et que ce dernier ne respecte pas la sécurisation des données médicales.

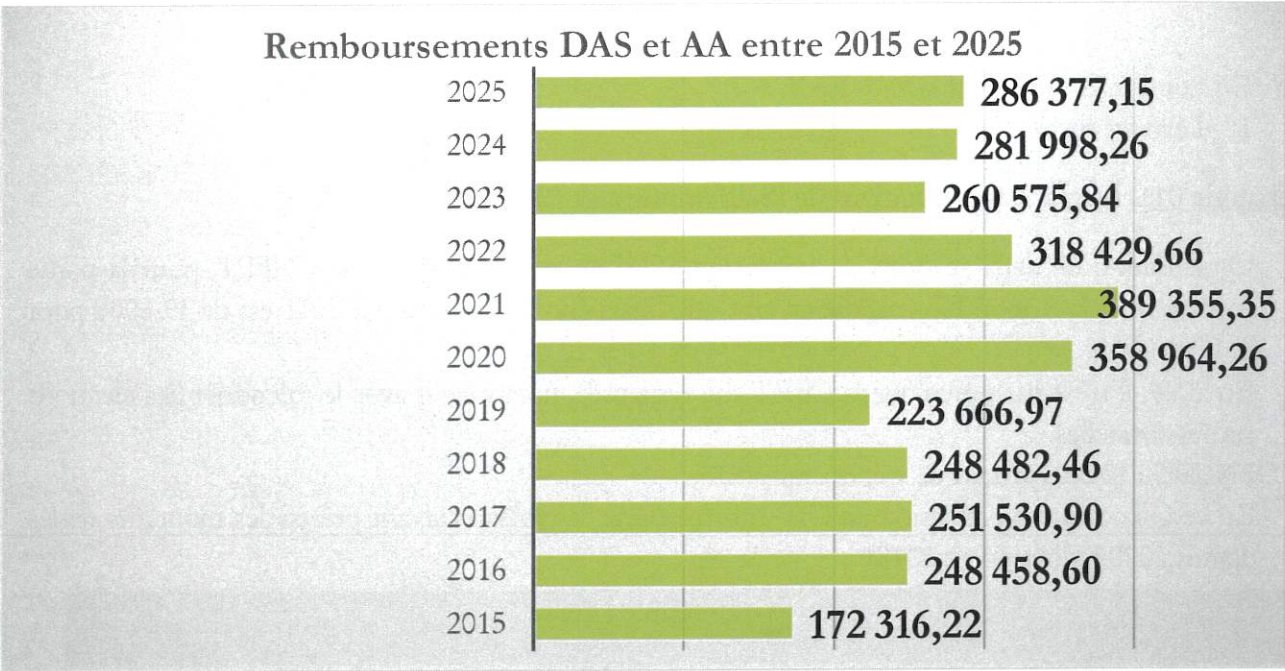
Un marché a été lancé par le GIP en 2025, un prestataire a été choisi pour s'est engagé pour le lot 3 afin que le logiciel soit opérationnel en Juillet 202

De même, il faut de même noter que les autres applications (Emploi territorial, Agirhe carrières, médecine, concours, conseil médical et IOTA) ont des contributions inférieures entre 2025 et 2026.

Le GIP a également porté le marché pour les élections du conseil d'administration et les élections professionnelles. Le prestataire SLIB a été retenu et le CDG s'est engagé pour le vote électronique. Le coût du marché est intégré dans le coût de maintenance du GIP.
 En 2025, le CDG a déjà mandaté 8 768.74€ au GIP, il restera pour 2026 : 18 233.32€, auquel il faudra ajouter les frais d'affranchissement au tarif en vigueur de LA POSTE d'environ 30 000 € en fonction du nombre d'envoi a effectué.

- Semblablement à ces dernières années, l'article correspondant aux remboursements pour décharge d'activité de service devra être largement abondé afin de faire face aux demandes.

Ci-après, graphique indiquant l'évolution depuis 2015 :



En 2024 et 2025, une augmentation de 4 378.89€ concernant le remboursement des DAS a eu lieu.

La répartition des DAS et des AA se décompose comme suit :

	DAS	AA
2023	239 991.11	20 584.73
2024	245 235.39	36 762.87
2025	256 357.75	30 019.40
TOTAL	741 584.25	87 367

Sur le chapitre 012, le Centre de Gestion compte au 31 décembre 2025, 28

Force est de constater une légère baisse de la masse salariale en 2025 en lien avec le départ du médecin du travail venant compenser de façon partiel les recrutements effectués pour réaliser les missions tant obligatoires que facultatives :

- Recrutement au 1^{er} Septembre 2025 d'un deuxième préventeur en tant que titulaire
- Recrutement au 1^{er} Septembre 2025 également d'une assistance de direction en tant que titulaire, dans le cadre d'un départ en retraite au 1^{er} février 2026 de l'agent en poste. Un tuilage a été opéré entre septembre et octobre. L'agent partant en retraite, ayant soldé ses congés et compte épargne temps.
- Recrutement au 7 Octobre 2025 d'une animatrice du réseau SGM, mission du tutorat, appui technique et remplacement d'urgence, en tant que contractuelle. Le CDG ayant mis fin à la période d'essai de l'agent concerné, un nouveau recrutement sera lancé début 2026.

Le 1^{er} février 2026, le gestionnaire concours mutera en externe, un recrutement a dû être lancé et un nouvel agent arrivera également à cette même date.

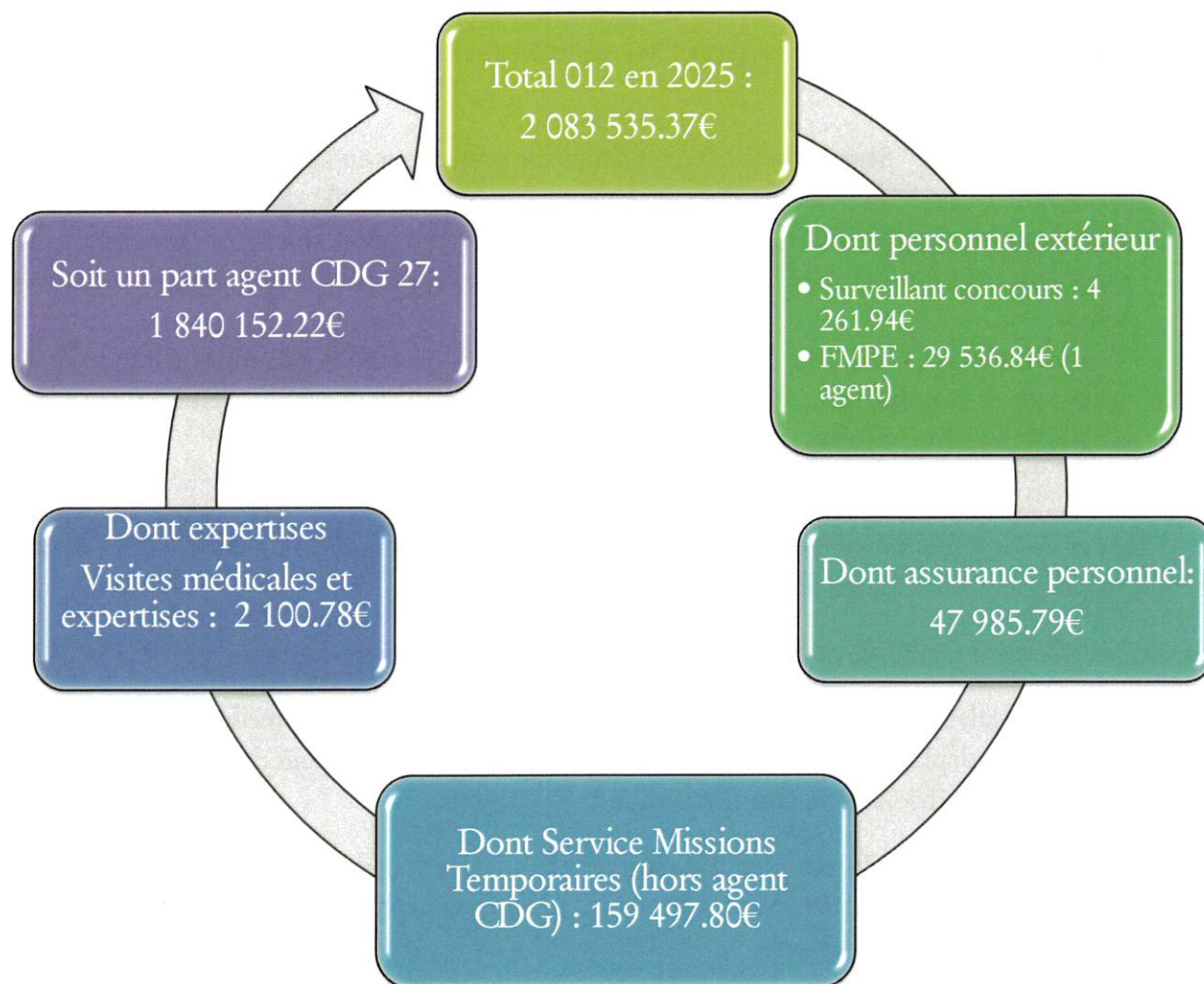
L'agent actuellement FMPE devrait être admis à la retraite pour invalidité courant du 1^{er} semestre 2026.

Il est à prévoir également le remboursement au CDG 76 des charges du médecin du travail (salaires, formations, frais de déplacement, de repas, d'hébergement, temps du médecin du travail du CDG76) pour un montant d'environ 155 000€ au titre d'une mise à disposition.

Il est prévu pour le budget 2026, une augmentation de la GVT à hauteur de 2% correspondant aux évolutions des carrières des agents, l'augmentation du SMIC, mais également des changements sur les taux de cotisations patronales et salariales :

- CNRACL passant à 37.65% au lieu de 34.65% pour la part patronale (+31 000€)
- URSSAF assurance Vieillesse à 2.11% au lieu de 2.02% pour la part patronale
- URSSAF Accident du travail à 1.66% au lieu de 1.72% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche A à 4.27% au lieu de 4.2% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche A à 2.84% au lieu de 2.8% pour la part salariale
- IRCANTEC Tranche B à 12.75% au lieu de 12.55% pour la part patronale
- IRCANTEC tranche B à 7.06% au lieu de 6.95% pour la part salariale

DETAIL entre charges de personnel enregistrées au 012 et montant impacté par l'année 2025 :



Le montant de la participation employeur de la prévoyance est à hauteur de 9 726€ (31 agents) et de 5 179€ pour la mutuelle (18 agents).

Pour mémoire, le détail de la masse salariale pour la part « agents du CDG » depuis 2013 est le suivant :

Masse salariale des agents du CDG	
2012	1 722 452,77
2013	1 982 032,16
2014	1 938 733,98
2015	1 923 444,65
2016	1 812 106,23
2017	1 813 559,16
2018	1 799 011,48
2019	1 798 454,30
2020	1 724 682,95
2021	1 649 332,89
2022	1 637 482,44
2023	1 799 846,90
2024	1 851 924,47
2025	1 840 152,22

L'adhésion au socle commun¹ de la Ville d'Evreux, du CCAS et de la Caisse des écoles, d'Evreux Portes de Normandie, du Département de l'Eure, de la Région Normandie et du SDIS a été renouvelée depuis le 1^{er} janvier 2026 avec un taux de 0.09%.

L'excédent concours pour 2023 devrait être versé par le CDG 76. Son montant serait de 5 670.61€ contre 18 243.84 en 2025 concernant l'excédent concours 2022.

Le remboursement des conventions concours pourrait être de 140 000 €, idem à 2025 avec 140 629.12€

Le FIPHFP ne versera pas d'acompte pour la convention en 2026, contre 223 814€ en 2025.

La région va continuer de financer la première session de formation SGM 2026 et continuera certainement de financer la formation du second semestre, soit environ 50 000€ (49 592.80 € en 2025 pour deux sessions de formation, le montant dépendant du coût de la formation).

Une estimation est à prévoir à hauteur de - 32 000€ de baisse sur le service médecine pour les visites médicales. Le temps de formation et de tuilage du nouveau médecin ne lui permettra pas d'effectuer les 2400 créneaux prévus par an mais environ 900 sur l'année 2026.

B- En Section d'INVESTISSEMENT

Plusieurs actions en investissement seront prévues en 2026 :

- Mise en conformité NIS2 pour la partie informatique-cyber sécurité. L'audit flash du GIP qui a été mené en juillet 2025, a déterminé des points sur lesquels un investissement doit être effectué pour se conformer aux normes, notamment par l'achat de plusieurs pc, d'un second serveur, la sécurisation des sauvegardes : 50 000€
- Remplacement partiel ou total du parc automobile : 72 000€
- Travaux de peinture sur le bâtiment : 11 545€
- Travaux sur les appuis de fenêtre : 1 900€
- Travaux de nettoyage des murs du bâtiment : 9 000€
- Fin des travaux en salle 6 pour le futur bureau du médecin : 1 500 €
- Divers achats de mobiliers : 5 000 €

Le financement de ces diverses dépenses pourra être assuré par le montant des amortissements, des provisions à constituer, notamment celles afférentes au compte épargne temps et par le FCTVA à récupérer. Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est à prévoir pour l'équilibre du budget.

PROSPECTIVE

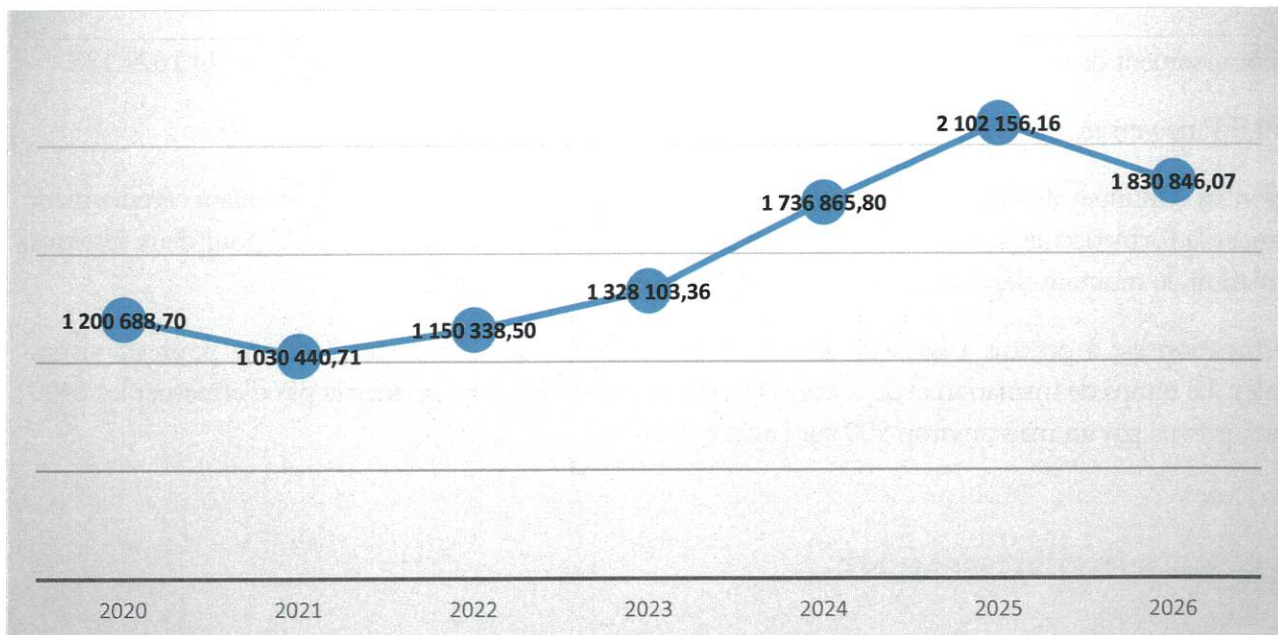
Le résultat pour l'année 2025, dans le cadre de cette prospective, était ainsi fixé à 1 995 770.36 €. Il devrait s'établir à 2 102 156.16€.

Au regard de ce scénario proposé pour 2026 et toutes choses étant égales par ailleurs, le niveau de soutenabilité financière pourrait être de 1,8 million, excédant toujours la trajectoire financière le fixant à un

¹ Article L 452-39 du CGFP : Missions : secrétariat des conseils médicaux, référent déontologue, référent Laïcité, assistance juridique statutaire, assistance au recrutement et accompagnement individuel, fiabilisation des comptes de retraite

million d'euros. Le résultat d'exécution sera certainement négatif au vu des dépenses qu'en investissement.

Il conviendra de proposer, le cas échéant, soit une réévaluation à plus de 1 million au titre de la soutenabilité financière fixée, soit des ajustements en termes de produits des cotisations, soit des ajustements en terme de tarifications des missions. Il est laissé le choix à la nouvelle gouvernance de revoir les taux de cotisation en 2027 en fonction du projet politique défini.



Si une baisse de la cotisation additionnelle devait être envisagée, le passage de 0.15 à 0.10 aurait pour conséquence une baisse des recettes d'environ 85 000€.

Si une baisse de la cotisation obligatoire devait être envisagée, le passage de 0.75 à 0.70 aurait pour conséquence une baisse des recettes d'environ 118 000€ et de 236 000€ pour une cotisation à hauteur de 0.65%.

PERSPECTIVES :

Le projet d'administration mené au cours des dix dernières années s'est articulé autour d'un recentrage sur l'exercice des missions obligatoires, accompagné d'une optimisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre et d'une valorisation des compétences existantes ou à développer, mais également sur les domaines de la santé et de la prévention en missions facultatives qui sont des axes forts. Cette démarche se poursuit d'année en année, en s'appuyant sur l'expertise acquise.

Un bilan à mi-mandat, réalisé en 2023, a permis de mettre en exergue un niveau certain de satisfaction des collectivités et EPCI quant à l'action du CDG 27. Des axes de communication plus larges ont été mis en place afin d'élargir le nombre de collectivités ayant recours aux services du CDG.

Le CDG 27 inscrit son action dans une veille permanente des évolutions législatives et réglementaires, tout en intégrant étroitement les attentes des bénéficiaires. Cette approche proactive, fondée sur l'anticipation et l'agilité, vise à sécuriser et à optimiser l'impact des actions conduites. En 2026, elle continuera de s'appuyer sur la recherche constante d'un équilibre entre utilité et efficience, érigé en principe structurant de la stratégie de l'établissement.

Il sera proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CDG27 à procéder à toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :

Date de notification :

Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.

Fait à Evreux, le

Le Président,

LE PRESIDENT,

Pascal LEHONGRE

